Réf. Farde e-Assemblées : 2736295

N° OJ : 82

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/10/2026

Objet : OPP/2026/365.- Occupation du Brucity.- Convention entre la Ville de Bruxelles et l'Association de droit public Les Maisons de Quartier.

Le Conseil communal,

Considérant que, dans un objectif de rationalisation des moyens et d'amélioration du service public, la Ville de Bruxelles entend autoriser l'Association de droit public Les Maisons de Quartier (BCE BE089468187) à occuper une partie des locaux du centre administratif communal Brucity, situé rue des Halles, 4 à 1000 Bruxelles ;

Vu le projet de Convention et ses 6 annexes, objet de la présente décision, qui fixe les droits, obligations et modalités pratiques de cette occupation, à partir du 08 octobre 2026.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Adopter la convention relative à l'occupation d'une partie des locaux du centre administratif communal Brucity, situé rue des Halles 4 à 1000 Bruxelles par l'Association de droit public Les Maisons de Quartier (BCE BE089468187).

Annexes :

Convention Ville MDQ FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
PlansMACRO_v1.4 FR-NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Consignes de sécurité FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Consignes accès FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Consignes parking FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Charte IT_(ICTpolicy) FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
Consignes règles de vie FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)